



**DATE : 18 SEPTEMBRE 2017 – 20h00**

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Marco Bezzola**, Président du Conseil général.

**M. le Président** salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Avant de débiter cette séance, **M. le Président** tient, au nom du Conseil général, à féliciter Nicolas Schmutz pour la naissance de son fils Lucas, né le 6 septembre et le prie de transmettre les meilleurs vœux de bonheur à son épouse et sa famille.

**M. le Président** remercie également les membres pour leur participation nombreuse à la sortie du Conseil général du samedi 2 septembre et un merci particulier à tous ceux qui ont contribué d'une quelconque façon à cette magnifique journée. 43 personnes étaient par moments présentes et ont parcouru la belle Commune d'Estavayer en p'tit train et en bus et les anecdotes, découvertes, surprises et autres délices du terroir ont reçu des échos fort agréables. Afin de constituer un CD avec les images marquantes, il prie les participants qui auraient fait des photos particulièrement réussies de les lui faire parvenir. Chacun recevra une copie de ce CD en temps voulu.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'art. 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'art. 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

#### **SCRUTATEURS**

Mmes et M. Katja Nucifora, Cyrille Gassmann et Steve Pillonel.

#### **CONSEIL GENERAL**

Sont excusés : MM. Jean-Michel Bondallaz, Georges Carrard, Damien Gaillet, Nicolas Giacomotti, Beat Scheibli et Serge Thorimbert.

Est absent : M. Jean-Marie Pittet

53 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 27 voix.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

#### **CONSEIL COMMUNAL**

M. Eric Chassot est excusé.

DATE : 18 SEPTEMBRE 2017 – 20h00

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017.
2. Communications du Conseil communal.
3. Autorisation d'adaptation de la limite de crédit du compte-courant de trésorerie à concurrence de CHF 5'500'000.00.
4. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.00 TTC pour l'achat d'un camion pour le Service de l'édilité.
5. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 55'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule pour le Service de l'environnement.
6. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 203'000.00 TTC pour l'achèvement des tapis bitumineux – secteur Bussy.
7. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2017**

**M. Romain Lambert**, Conseiller général, demande une correction à la page 12 dans son intervention concernant le Règlement d'organisation du service de défense contre l'incendie soit « une augmentation de 100% de la taxe d'exemption » et non de 50%.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal moyennant la modification susmentionnée est approuvé à l'unanimité.

**2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. le Président** donne la parole au Conseil communal.

**M. André Losey**, Syndic, communique :

**Suivi de divers messages votés :**

Nous pouvons vous donner les informations suivantes sur divers messages votés depuis le début de l'année :

- Message 02 présenté le 5 avril 2017 concernant l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence pour la mise à disposition de terrains en zone d'activité sous forme de droits distincts et permanents (DDP) pour la présente législature : un droit de superficie a été conclu avec l'entreprise Perseghini SA pour une partie de la parcelle RF 2667 située « En Piolet » pour une surface de 2'464 m<sup>2</sup>, pour la construction d'une halle artisanale ;
- Message 03 présenté le 5 avril 2017 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 TTC pour l'achat d'un utilitaire léger pour le Service de l'édilité : suite à l'acceptation du message, des offres ont été demandées auprès de neuf garages de la région. Suite à l'analyse des deux offres reçues, l'achat du véhicule a été adjugé à un garage de la place pour un montant d'environ CHF 40'000.00 (y compris reprise de l'ancien véhicule) ;
- Message 15 présenté le 3 juillet 2017 concernant l'adoption du Règlement d'organisation du service de défense contre l'incendie de la Commune d'Estavayer : ce règlement a été validé le 31 août par la Préfecture et est donc en vigueur ;

DATE : 18 SEPTEMBRE 2017 – 20h00

- Message 17 présenté le 3 juillet 2017 concernant l'attribution d'une délégation de compétence sur investissements de CHF 300'000.00 TTC pour des études diverses non-planifiables pour la durée de la présente législature : un montant d'un peu moins de CHF 8'000.00 a été attribué à un bureau spécialisé pour étudier la problématique de l'évacuation des eaux dans le quartier de La Rochette suite à une inondation provoquée par un important orage.

**M. Dominique Aebischer**, Conseiller communal, communique :

**Préparation d'un message pour l'octroi d'un crédit-cadre pour le renouvellement de divers véhicules communaux :**

Depuis l'entrée en vigueur de la fusion, la gestion de tous les véhicules communaux est supervisée au niveau de l'entretien et du remplacement par le Service de l'édilité qui possède les compétences pour assumer cette tâche. Cette manière de faire présente l'avantage d'avoir une vision globale sur tout le parc de véhicules. Le remplacement des véhicules communaux se fait selon un plan établi, en tenant compte de différents critères de vieillissement.

Nous vous informons que, pour éviter la multiplication de messages pour des petits crédits, le Conseil communal va présenter lors d'une prochaine séance du Conseil général une demande de crédit-cadre pour le remplacement des véhicules communaux dont le prix ne dépasse pas CHF 100'000.00. Ce crédit-cadre devrait concerner six véhicules qui sont à remplacer d'ici la fin de la législature.

Les véhicules dont le coût dépasse CHF 100'000.00 (notamment les machines de travail) ou la demande d'achat de véhicules supplémentaires feront l'objet de messages spécifiques comme c'est le cas aujourd'hui avec la présentation d'un message pour une importante machine de travail et d'un autre message pour un véhicule supplémentaire.

**3. AUTORISATION D'ADAPTATION DE LA LIMITE DE CREDIT DU COMPTE-COURANT DE TRESORERIE A CONCURRENCE DE CHF 5'500'000.00**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Jean-Pierre Burri**, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière, en date du 11 septembre, a examiné le message no 18 concernant l'autorisation d'adaptation de la limite de crédit du compte-courant de trésorerie à concurrence de CHF 5'500'000.00. Ces CHF 5'500'000.00 ne sont ni une dépense, ni une recette, juste un montant-tampon dans la trésorerie pour éventuellement disposer d'argent si l'intervalle entre les recettes et les dépenses de fonctionnement provoquerait un trou. La Commission financière recommande au Conseil général d'accepter le message no 18.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, rappelle que cette limite, lors de la législature passée, n'a jamais été utilisée mais c'est quand même une sécurité car on ne sait jamais ce qu'il peut se passer entre les recettes notamment les impôts, les contributions immobilières et taxes et les dépenses de fonctionnement. C'est une sécurité que le Conseil communal tient à avoir au cas où il y aurait un souci de décalage entre les entrées et les dépenses.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'autorisation d'adaptation de la limite de crédit du compte-courant de trésorerie à concurrence de CHF 5'500'000.00 est acceptée à l'unanimité.

DATE : 18 SEPTEMBRE 2017 – 20h00

**4. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 225'000.00 TTC POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DE L'EDILITE**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Francis Duruz**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière, lors de sa séance du 11 septembre 2017, a pris connaissance du message no 19. Se basant sur les explications faites dans le message quant à la fiabilité du camion actuel, la Commission financière propose au Conseil général d'accepter l'investissement pour l'achat d'un nouveau camion. En marge du message, la Commission financière souhaite recevoir la liste de tous les véhicules, propriété de la commune, avec leur année d'achat.

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, a pris acte de la demande de la Commission financière par rapport à la liste des véhicules. Il peut informer qu'à l'heure actuelle, en tenant compte de tous les véhicules communaux, que ce soit la police, l'édilité, le p'tit train, la STAP, la STEP, les deux véhicules repris de Vernay, la commune possède 21 véhicules. La liste, en cas d'acceptation du Conseil communal, sera transmise certainement lors du prochain message relatif à la demande de crédit-cadre pour les véhicules. Il apporte quelques compléments concernant le message de ce soir à savoir que le Conseil communal ne communique jamais dans le message le montant de la reprise de l'ancien véhicule ; il s'agit en effet ensuite d'une tractation avec le fournisseur. L'ancien véhicule Rexter, datant de 2010, avait été acheté à plus de CHF 300'000.00 ; le Conseil général peut constater, avec la baisse de l'Euro, que ce genre de véhicule a bien baissé. Le Conseil communal s'est également posé la question d'acquérir un véhicule d'une puissance plus élevée, c'est-à-dire un 70 km/hre par rapport au fait que le territoire communal est très large : tout d'abord, on a constaté que, depuis le début de l'année, par rapport aux demandes de bennes pour les branches, etc, il y a eu, pour les villages les plus éloignés, une demande de Franex et une demande de Murist, à Vuissens aucune demande ; au niveau des manifestations il y a eu uniquement une demande de barrières à Forel. Dès lors, pour l'instant, le Conseil communal n'a pas jugé utile de prendre un véhicule qui roule plus vite. Cela engendrerait également certains coûts supplémentaires à savoir une augmentation de la RPLP (actuellement un forfait de CHF 3'000.00, qui serait doublé, voire triplé si on prenait un véhicule plus puissant) et ensuite à ce jour au Service de l'édilité, aucun collaborateur ne possède le permis de chauffeur de petits camions donc ils devraient le faire. Il y a uniquement les deux Chefs de secteur qui l'ont mais ces derniers ne conduisent jamais ce véhicule. Renseignements pris, cela coûte env. CHF 3'500.00 à une personne pour faire ce permis et il faudrait env. 3 à 4 chauffeurs, raison pour laquelle le Conseil communal a jugé le coût trop élevé à l'heure actuelle. Il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

**M. Yves Blanc**, Conseiller général, demande si ce véhicule sera 4/4 ou deux roues motrices. Renseignements pris sur Internet, il a constaté que la plupart des communes l'avaient pris en 4/4.

**M. Patrice Marmy**, Conseiller général, relève qu'il a été surpris que l'ancien véhicule a juste 7 ans et déjà pour plus de CHF 60'000.00 de réparations. Renseignements pris, il semblerait que c'était un mauvais choix de la marque ; dommage car il venait de l'entreprise Boschung mais ce n'était pas des produits Boschung. Dans le cahier des charges du nouveau véhicule, il constate qu'il est demandé « 3 places ». Renseignements pris auprès de deux agences, il a reçu l'information que pour la fourniture d'un « 3 places », il y a une seule marque qui fait cela. C'est dommage car en général dans les communes, dans ces véhicules-là, les employés sont presque tout le temps seuls, voire à deux. Du coup cela limite beaucoup le choix et les performances du futur véhicule. On a déjà eu des problèmes avec deux fournisseurs suisses et ce serait dommage de refaire un mauvais choix à cause d'une troisième place assise.

DATE : 18 SEPTEMBRE 2017 – 20h00

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Blanc qu'il est évident que ce véhicule sera 4/4 car notamment il sera utilisé pour tous les grands accès l'hiver avec la lame à neige. Justement, c'est une des fonctions sur l'ancien véhicule qui a tout de suite posé problème. Par rapport au véhicule Rexter acheté en 2010, le Conseil communal est bien navré : à l'époque ce n'était pas le moins cher, mais comme c'était une entreprise régionale, la priorité du Conseil avait été de la favoriser mais, dans la réalité, ce véhicule n'a jamais vraiment bien fonctionné. Dès le début, sous garantie, il y a déjà eu des milliers de francs de frais. Le Conseil communal a réussi à négocier le prolongement de la garantie mais à un moment donné la garantie a pris fin et là il y a eu encore plus de problèmes, notamment avec la boîte à vitesses (CHF 16'000.00), perte de puissance suite au changement de la boîte à vitesses, ainsi que d'autres problèmes par la suite. Le Conseil communal ne peut pas continuer avec ce véhicule qui est tout le temps en panne. Par rapport au futur véhicule, c'est vrai que le Conseil souhaite ces 3 places parce que c'est quand même mieux pour un véhicule de ce type. Toutefois, le Conseil communal est conscient qu'il y a moins de choix dans les véhicules de ce genre. Pour la préparation de ce message, une demande d'informations a été faite auprès d'un représentant d'Agromont, spécialiste dans ce domaine. Pour la suite, le Conseil communal va procéder comme d'habitude pour les véhicules à une mise en soumissions sur invitations et il prendra une décision finale sur cette base, également sur le nombre de places dans le véhicule.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.00 TTC pour l'achat d'un camion pour le Service de l'édilité est accepté à l'unanimité.

#### **5. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 55'000.00 TTC POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Denis Carlens**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance de ce message. Elle est d'avis que l'engagement de ce nouveau collaborateur mais aussi et surtout l'accroissement du territoire communal justifient l'achat de ce véhicule supplémentaire. C'est pourquoi, c'est à l'unanimité qu'elle préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 55'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule pour le Service de l'environnement. Une petite remarque concernant le poste « équipement sécurité routière » qui est 20% plus cher pour le véhicule du Service de l'environnement (CHF 2'500.00) que pour le camion du Service de l'édilité (CHF 2'000.00) ; donc si l'équipement est le même, ce serait opportun de standardiser le montant sur les messages.

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, a pris note de la remarque de la Commission financière par rapport au montant de l'équipement de la sécurité routière. Il leur a communiqué la composition de cet équipement à savoir les tubes sanitaires avec les triopans ainsi qu'un triangle lumineux électrique obligatoire sur la cabine qui annonce les travaux. Le nécessaire sera fait pour la suite pour adapter le montant dans les messages. M. Aebischer donne une information : à la première page du message au point 2, il est mentionné qu'on demande un véhicule de type utilitaire léger avec pont basculant, permettant de charger des trois côtés et équipement pour levage de charges, donc une potence et dans le devis à la page 2, cette potence n'est pas mentionnée ; son coût est bien compris dans le montant de CHF 9'000.00 sous « pont basculant arrière avec coffre à outils ». Il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

DATE : 18 SEPTEMBRE 2017 – 20h00

**M. Alexandre Rey**, Conseiller général, remercie M. Aebischer pour ses compléments d'informations et revient sur une intervention qu'il avait faite lors d'un précédent Conseil général demandant plus de précisions pour ce genre de messages. Lors des séances de groupes, de nombreuses questions se posent sur les raisons d'un tel achat et, pour le Groupe indépendant, les choses n'étaient pas claires dans ce message. Il encourage le Conseil communal à mettre plus de précisions la prochaine fois.

**M. Patrice Marmy**, au nom du Groupe UDC, relève que ce dernier a été surpris de la nécessité d'un pont basculant pour le Service des eaux car il ne semble pas qu'ils déchargent en basculant les éventuelles pompes ou hydrantes. Personnellement, il a pris contact avec ce Service pour connaître les raisons de cet état de fait. Ils ont répondu que pour eux cela n'était pas nécessaire d'avoir un pont basculant mais ils désiraient un pont fixe. Avec un pont basculant, le plateau est plus haut à cause du vérin et de la pompe ; ils désiraient plutôt une potence car ils doivent soulever régulièrement des charges importantes. Il a été spécifié à M. Marmy, qu'avec la nouvelle commune, l'achat des véhicules passait ensuite par le Dicastère de l'édilité qui décide en finalité. M. Marmy se demande pourquoi cette décision provient du Service de l'édilité alors que le véhicule est finalement utilisé par le Service des eaux. Les employés pourraient dès lors être continuellement embêtés par le pont qui sera un peu trop haut, etc, raison pour laquelle M. Marmy a un peu de peine à comprendre cela. Si le Service des eaux a besoin une fois ou l'autre d'un véhicule à pont basculant, il pourrait très bien en emprunter un au Service de l'édilité qui en possède plusieurs.

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, prend note de la remarque de M. Rey. Il lui semble que, pour un véhicule de ce type, un maximum d'informations a été donné. Les Conseillers communaux sont également à disposition lors des séances de groupes ou de la séance de ce soir pour répondre aux éventuelles questions. S'il manque des données beaucoup plus techniques, cela peut être rajouté mais cela deviendra certainement un peu rébarbatif.

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Marmy qu'il a eu vent que ce dernier avait pris contact avec le Service des eaux pour poser des questions au sujet de ce véhicule. Toutefois quand le Chef de secteur n'est pas disponible, M. Aebischer relève qu'il ne faut pas demander des renseignements aux collaborateurs. Il faut attendre que le Chef de secteur soit de retour. En effet, lors de la préparation d'un message, cela est fait entre les Chefs de secteurs, les Chefs de services et le Conseil communal. Donc, le Chef de secteur lui a dit que ce n'était pas obligatoire mais mieux d'avoir un pont basculant parce que cela pouvait arriver qu'ils en aient l'utilité. M. Aebischer est interpellé si un des employés du Service des eaux a dit à M. Marmy que « non, c'est une connerie de M. Aebischer ou M. Duc ». **M. Patrice Marmy**, Conseiller général, intervient pour relever que les employés de ce service n'ont jamais parlé dans ce sens. Ils n'ont jamais critiqué M. Aebischer ou M. Duc. En fin de compte, M. Aebischer relève que le Service de l'édilité a demandé un rapport au Service des eaux concernant l'achat de ce véhicule et il était bien dit dans le rapport du Chef de secteur des eaux que ce n'était pas obligatoire d'avoir un pont basculant mais que c'était mieux. Partant de là, un pont basculant arrière a été chiffré ; la différence concerne juste le lift donc est peu conséquente. Le Conseil communal met en place des mesures de sécurité et santé au travail, donc si on peut pour un tel véhicule à moindre coût ajouter une telle option, le Conseil communal se doit d'y réfléchir et de la proposer au Conseil général.

DATE : 18 SEPTEMBRE 2017 – 20h00

**M. Alexandre Rey**, Conseiller général, souhaite donner un complément à son intervention à savoir qu'il ne désirait pas forcément plus de précisions techniques par rapport aux véhicules mais de clarifier la demande dans le contexte. La Commission financière vient par exemple de demander la liste des véhicules communaux. En séance de groupe, ils n'ont aucune information sur le nombre de véhicules communaux, ils ne connaissent pas les besoins en véhicules des services, etc, ils n'ont aucun point de repère. Lors des dernières législatures, différents véhicules avaient déjà été achetés et ils ne possèdent pas de listing. Ils naviguent un peu à flou. Il aurait été peut-être bien de situer lors de la fusion le nombre de véhicules nécessaires par service et pour quelles raisons. Son intervention était plutôt dans ce sens-là.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 55'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule pour le Service de l'environnement est accepté à l'unanimité.

**6. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 203'000.00 TTC POUR L'ACHEVEMENT DES TAPIS BITUMINEUX – SECTEUR BUSSY**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Pierre-Alain Joye**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance du message relatif à cet investissement lors de sa séance du 11 septembre 2017. Après discussion, à l'unanimité des membres présents, elle recommande d'accepter cet achat car il s'agit bien d'un nouvel investissement, qui n'avait donc pas été déjà budgétisé et voté sous l'ancienne Commune de Bussy ; cet investissement est la suite logique et nécessaire des travaux qui avaient été entrepris par l'ancienne Commune de Bussy afin de rénover les routes et les canalisations ; ces travaux n'avaient pu être terminés en 2016, faute notamment de temps à disposition ; ces travaux sont nécessaires afin d'avoir un tapis bitumineux et une remise à niveau des capes de vanes et des grilles sur les principaux axes routiers du village de Bussy. La Commission financière accepte à l'unanimité des membres présents le message no 21 du Conseil communal au Conseil général qui demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 203'000.00 TTC pour l'achèvement des tapis bitumineux – secteur Bussy.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque particulière à ajouter et reste à disposition pour d'éventuelles questions.

**M. Christophe Bloechle**, Conseiller général, relève que, selon le rapport de la Commission financière, il s'agit d'un nouveau crédit et, dans le message adressé au Conseil général, c'est écrit que le montant alloué n'a pas suffi à poser la couche de roulement. Il demande des explications.

**M. Denis Chassot**, Conseiller général, répond à M. Bloechle en l'absence de M. Eric Chassot, Vice-Syndic. Il informe que l'année passée, les trottoirs ont été refaits parce que le gaz passait. La Commune de Bussy a profité du passage du gaz pour faire ces travaux. Le tapis bitumineux n'avait pas été mis dans le budget initial de ces travaux. Le crédit demandé au début des travaux a été dépassé car en cours de chantier il y a toujours quelques imprévus, raison pour laquelle l'assemblée a voté un crédit complémentaire fin 2016 pour payer ce qui avait été budgétisé l'année passée. Mais dans le budget, il n'y avait pas le tapis concerné par le message de ce soir. La Commune de Bussy pensait en effet faire ces travaux cette année et demander le crédit y relatif. C'est vrai que le libellé du message n'est pas très clair.

DATE : 18 SEPTEMBRE 2017 – 20h00

A **M. le Président, M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il est satisfait de la réponse donnée par M. Chassot et n'a rien à ajouter.

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, demande si, par rapport à ce crédit, des analyses ont été faites pour la pose éventuelle d'un tapis phono-absorbant. En effet, ce périmètre se trouve au milieu d'un village, proche d'habitations. A Estavayer-le-Lac, il y avait eu une discussion dans ce sens pour un quartier. Pour Bussy, ce qu'il aimerait éviter c'est que, lors de la pose, des réclamations apparaissent et que l'on ne soit pas prêt. Il a essayé de chercher des informations par rapport aux conditions de ces tapis phono-absorbants mais n'a pas forcément tout trouvé. La Confédération soutient la pose de tels tapis, l'Office fédéral de l'environnement peut participer dans certaines conditions mais il n'a pas trouvé les règles exactes, raison de son intervention.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz qu'une petite étude a été faite à ce sujet par le Conseil communal. Il peut répondre que la pose du phono-absorbant dépend du nombre de véhicules qui passent par jour à un endroit précis et de la vitesse autorisée sur le secteur. Selon M. Eric Chassot, ancien Syndic de Bussy, il n'est pas nécessaire de poser du phono-absorbant à cet endroit car il y a env. 200 véhicules qui passent par jour ; on pose du phono-absorbant quand il y a en principe 3'000 à 4'000 véhicules par jour. Donc pour le dossier concerné, sur conseil de l'ancien Syndic de Bussy, le Conseil communal a décidé de ne pas poser du phono-absorbant.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 203'000.00 TTC pour l'achèvement des tapis bitumineux – secteur Bussy est accepté à l'unanimité.

## 7. DIVERS

**M. le Président** donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

**M. le Président** prie les responsables de groupes de faire parvenir leurs commentaires sur le projet de Règlement du Conseil général à M. Lionel Conus, Secrétaire général, d'ici à mercredi soir cette semaine. A ce jour, deux groupes ont répondu. S'il n'y avait pas d'intervention des groupes, la prochaine étape serait de passer ce Règlement au Conseil général pour approbation. Donc, il s'agit encore d'une chance d'amener l'un ou l'autre des points ou améliorations par rapport à ce projet.

**M. le Président** communique ou rappelle les événements suivants :

- Le Bureau se réunira le 25 septembre pour travailler les propositions de modifications des partis et groupes concernant le Règlement du Conseil général. Il remercie d'ores et déjà les Présidents et leurs membres pour leur travail.
- Le lundi 2 octobre aura lieu la séance de constitution de la Commission de l'aérodrome à la salle de l'ancienne école à Bussy à 19h00.
- La séance d'informations du Conseil communal sur le Sacré-Cœur qui aura lieu le mercredi 4 octobre à 20h00 dans cette salle.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. Il rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

**M. Thierry Roulin**, pour le Groupe Vernay, s'excuse car il n'a pas vu le mail concernant le futur Règlement du Conseil général. Il fera le nécessaire en conséquence selon la demande du Président.

DATE : 18 SEPTEMBRE 2017 – 20h00

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, relève que, lors de la dernière séance du Conseil général qui s'est déroulée sur la Base aérienne de Payerne, ce Groupe se questionnait sur la sécurité des futurs transports scolaires pour la rentrée 2017-2018, ces derniers étant nouvellement effectués par les transports publics. Du côté de Vernay, c'est un changement considérable et, dans sa réponse, le Conseil communal avait assuré que les TPF avaient la situation sous contrôle. De leur côté, les membres du Groupe ont rassuré et expliqué la situation aux parents en allant dans le sens du Conseil communal. Des contrôles ont également été effectués. Or, dans les faits, il est constaté que les enfants de l'école enfantine sont régulièrement debout pour le déplacement de Forel, Les Planches à Rueyres-les-Prés, faute de places assises. Il a également été constaté qu'une course spéciale, comme dernièrement le concert à la salle de la Prillaz, a été effectuée avec un minibus où une majeure partie des enfants étaient debout. Ce type de course étant planifiable et le nombre de personnes annoncé à l'avance, il ne devrait pas y avoir d'enfants debout. M. Roulin demande si l'aspect financier passe avant la sécurité des enfants. Cette situation est inacceptable et le Groupe Vernay demande au Conseil communal de réagir auprès des TPF. Deuxièmement, M. Roulin relève qu'il a été constaté que l'arrêt unique des transports publics au triangle d'Autavaux provoque le déplacement des enfants du bas du village à pieds, sous la responsabilité d'un Pédibus, respectivement d'une maman. S'il est considéré que la marche est une activité bénéfique pour les enfants, ce parcours sur la route sans trottoir est très dangereux. Cette situation est nouvelle puisqu'auparavant un bus se rendait également au centre d'Autavaux pour récupérer des enfants. Le Groupe Vernay demande au Conseil communal d'étudier une alternative afin de sécuriser le déplacement du Pédibus.

**Mme Emilia Vorlet**, au nom du Groupe Murist-Vuissens, demande au Conseil communal une liste exhaustive des investissements votés et non réalisés dans chaque ancienne commune, ainsi que la prévision de ceux-ci, avec un échéancier, dans les différents secteurs de la Commune d'Estavayer. Ainsi la population qui connaît ces dossiers pourra voir les réalisations votées en retour dans les différents secteurs de la nouvelle commune.

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, avait entendu qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la nouvelle déchèterie et le nouveau système de gestion des ordures devraient être mis en place. Il ne sait pas où en est l'avancement des travaux mais a l'impression par rapport à l'information vis-à-vis de la population qu'il ne faudrait pas trop tarder. Cette mise en place va être complexe, de nombreux changements vont avoir lieu et il semble qu'il est temps de mettre en place cette information afin que chacun puisse se préparer pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à savoir où déposer ses déchets, dans quels sacs, etc.

**Mme Marlis Schwarzentrub**, rapporteur du Conseil communal, relève qu'effectivement les dires de M. Roulin sont arrivés aux oreilles du Conseil communal. Elle peut informer que le bus qui va de Montbrelloz en direction de Rueyres-les-Prés, c'est surtout le lundi matin où les enfants sont debout. Il faut savoir que c'est une course de ligne où les enfants peuvent être debout. Alors c'est vrai qu'en plus des enfants qui vont habituellement sur Rueyres-les-Prés, il y a encore toute une classe qui emprunte le bus pour aller à la gym ; c'est une classe complète qui est scolarisée à Montbrelloz. Alors effectivement c'est les grands qui font la loi dans le bus, semblerait-il que cela arrive depuis Les Planches jusqu'à Rueyres-les-Prés où les enfants sont debout dans le bus de ligne. Les TPF ont été informés de cette situation afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour que les petits soient assis. Concernant la course spéciale pour le spectacle à la Prillaz, il y a eu une mésentente au niveau de l'organisation des transports. Les TPF ont affrété deux grands bus qui se sont arrêtés vers l'école et un troisième bus a été à l'arrêt de bus officiel et les enseignants n'étaient pas au courant. Donc ils ont surchargé un bus et l'autre était vide. Les TPF ont également été informés que cette situation était inacceptable puisque pour ce genre de courses les enfants doivent pouvoir être assis car ce sont des courses spéciales et non des

DATE : 18 SEPTEMBRE 2017 – 20h00

courses de ligne. Le Conseil communal a demandé que cette situation ne se renouvelle pas surtout en regard au prix payé à cet effet. Le Conseil communal a aussi eu vent que parfois il y avait un chauffeur qui partait sans que les enfants soient assis, donc là une enquête a été faite et le Conseil communal suit ce dossier. Cela lui tient à cœur que ces enfants puissent être véhiculés dans des conditions de sécurité optimales. Maintenant, concernant l'arrêt de bus à Autavaux, effectivement c'est un grand changement. Les parents ont sollicité la commune par écrit. Ce dossier a été regardé avec la Police communale également. Il faut savoir que, pour mettre en place des marquages, des chicanes, etc, cela nécessite une mise à l'enquête et des études. C'est pour cela que les parents ont été informés que pour la rentrée, cela n'était pas possible de prendre ce genre de mesures mais on leur a proposé la mise en place d'un Pédibus. Donc, le Pédibus est annoncé, il fonctionne, le conducteur est assuré. Mme Schwarzentrub sait que l'adulte a parfois 26 enfants qui obéissent selon comment ils ont envie donc ce n'est pas évident. Pas plus tard que ces jours, une vision locale a eu lieu avec le Service de la mobilité, la Police locale et les services communaux afin de voir ce qui pourrait être réalisé à cet endroit-là. Les services communaux vont étudier la chose et il y aura peut-être une proposition d'un autre itinéraire ou d'un aménagement sur la route mais tout ça passe par une mise à l'enquête. On ne peut pas juste faire des marquages ou quelque chose comme cela sans mise à l'enquête. Faire passer le bus par l'école, cela n'a aucun sens car un matin les élèves vont dans une direction, l'après-midi dans l'autre, donc autant qu'ils soient tous au même endroit. Le Conseil communal est sur le coup et ce n'est pas un point qui est négligé.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, tient à donner quelques informations sur la planification financière communale qui a été un sujet discuté dans tous les groupes avant de répondre directement à la question de Mme Vorlet. Il relève que mettre en place une planification financière coulissante (sur 5 ans) fait partie entre autres des projets stratégiques décrits dans le programme de législature. Il communique les bases légales de la planification financière à savoir :

- L'art. 86 d de la LCo : « La commune établit un plan financier sur 5 ans ; il est régulièrement mis à jour, mais au moins une fois par année. A noter que cet article ne fait pas de distinction entre les budgets de fonctionnement et ceux d'investissements. Le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur le préavis de la Commission financière. Il est transmis au Conseil général. Il inscrit donc le cadre dans lequel le travail va être effectué mais il n'est pas contraignant. »
- L'art. 87, 1, de la LCo : « La commune établit chaque année son budget qui comprend le budget de fonctionnement et, le cas échéant, le budget des investissements. » Il relève qu'effectivement selon la loi, ce n'est pas une obligation de présenter un budget des investissements en même temps que le Conseil communal présente le budget de fonctionnement.
- L'art. 43c du RELCo : « Le Conseil communal établit un plan financier qui doit prendre en compte les chiffres des cinq dernières années du compte de fonctionnement, les investissements et leurs conséquences sur le compte de fonctionnement (intérêts, amortissements et charges d'exploitation). » C'est pour l'application de cet article que la Commune d'Estavayer a obtenu une dérogation, soit son établissement en 2018 pour la période 2019-2023. En lieu et place, le Service des communes attend le bilan de législature et la liste des investissements prévus.

Le Conseil communal d'Estavayer entend faire ce qui suit en 2017 :

- finaliser la liste des investissements présumés dans laquelle le Conseil communal aura indiqué ses priorités et la présenter à la Commission financière et au Conseil général en novembre ou décembre 2017 ;
- déterminer très prochainement et avec l'appui du Service des communes la capacité d'investissements communale car il va falloir calculer la moyenne des cinq derniers résultats structurels du compte de fonctionnement de chaque commune, pour calculer la marge nette d'autofinancement communale. Ces chiffres seront bien entendu communiqués à la Commission financière. Un rendez-vous est fixé début octobre avec le Service des communes pour être absolument au clair sur la façon d'effectuer ces calculs.

DATE : 18 SEPTEMBRE 2017 – 20h00

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Vorlet, que les listes concernant les investissements votés non réalisés ou partiellement réalisés seront transmises avec les comptes 2017, avec des commentaires, en cas de besoin, pour certains investissements (par ex. le collecteur des Mélèzes pour CHF 500'000.00 de Montbrelloz car cela fait 5 ans qu'il est dans les budgets votés mais non réalisés en raison de bisbilles entre deux services cantonaux ou des investissements votés in extremis en fin d'année 2016 qui doivent faire l'objet d'une demande d'explications auprès de services cantonaux spécialisés comme par ex. le don de Morens à la Paroisse pour une rénovation).

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz qu'il ne faut pas s'inquiéter. Au niveau de la communication à la population, le Conseil communal ne peut pas communiquer sur une décision pas encore prise. Il faut savoir que la déchèterie d'Estavayer-le-Lac est obsolète, c'est-à-dire qu'elle a été faite il y a de nombreuses années pour une population de 4'500 habitants. Actuellement, on est 6'600 et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y a env. 25% des villages qui viennent à Estavayer-le-Lac. On voit qu'à certaines tranches-horaires lors de certains jours, il y a moins de monde qu'à d'autres. Mais au niveau sécurité, il y a régulièrement des touchettes de carrosseries. Au niveau accessibilité, ce n'est vraiment pas le top, il y a même eu des bouchons sur la route, donc il faut prendre des décisions. Par rapport à la déchèterie, RG Récupération a commencé les travaux ; ils construisent une déchèterie. Ce jour, une annonce de recherche d'un responsable de déchèterie était publiée par RG Récupération. Ils désirent ouvrir le 1<sup>er</sup> janvier 2018 même s'il n'y a qu'une commune de 1'000 habitants au départ mais ils partent comme cela. Ce que le Conseil communal sait, c'est que plusieurs communes attendent sur la décision d'Estavayer avant de prendre position. Pour sa part, M. Aebischer doit présenter au Conseil communal une convention ficelée ; la commune a fait ses remarques qui ont été acceptées par RG – la convention est plus ou moins ficelée ; il doit arriver avec un tarif de taxe pour l'année prochaine. La convention a été présentée à la Commission communale chargée de l'étude de la nouvelle déchèterie ; M. Grandgirard, Directeur de RG, est venu la présenter, donc on est à bout touchant. Concernant les containers enterrés, 34 ont été posés. Une vingtaine de containers n'ont pas été posés car ils se situent sur le domaine privé et des conventions devaient être signées et certains ont refusé. Il a fallu négocier ce qui a été fait. Très rapidement, les 20 derniers containers vont être mis à l'enquête et l'objectif est qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ils fonctionnent avec une carte magnétique par ménage. Le paiement se fera à l'ouverture, c'est-à-dire que ce ne sera plus des sacs taxés mais un montant défini qui sera prélevé sur la carte à chaque ouverture ; ce montant sera certainement moins cher qu'actuellement ; à ce jour, c'est CHF 2.20/sac de 35 l et ce sera certainement CHF 1.80 l'ouverture.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, souligne que la croisée de Rueyres-les-Prés a été dernièrement le théâtre d'un énième accident. Cette croisée se situe sur le Canton de Vaud ; elle est empruntée, entre autres, quotidiennement par des citoyens d'Estavayer du secteur Rueyres-les-Prés et Forel. Il demande si la Commune d'Estavayer ne pourrait pas intervenir auprès des autorités compétentes afin de trouver une solution et ainsi rendre cette croisée moins dangereuse, ceci avant un accident fatal et tragique.

**M. Jean-Marc Berset**, Conseiller général, soutient l'intervention de M. Roulin. Il était justement le premier véhicule arrivé sur les lieux de ce dernier accident et effectivement cela fait peur. Un véhicule venant de Rueyres-les-Prés est passé tout droit sans s'arrêter en direction des Planches pendant qu'un autre véhicule venait de Grandcour en direction d'Estavayer-le-Lac.

DATE : 18 SEPTEMBRE 2017 – 20h00

**M. Jean-Marc Berset**, au nom du Groupe BMR, relève la stupéfaction de ce Groupe lorsqu'un citoyen l'a informé que certains parchets agricoles de l'aérodrome sis sur le territoire de la Commune d'Estavayer avaient été attribués à des exploitants agricoles de la Commune de Grandcour ! Dès lors, il demande au Conseil communal le soutien de l'emploi dans la commune par une intervention auprès de l'aérodrome afin que ces parchets soient travaillés par des exploitants agricoles de la commune. Les citoyens ne veulent pas uniquement subir les nuisances, mais aussi travailler les terres qui se situent sur la commune. C'est un minimum de compensation. La Commission concernant l'aérodrome va se constituer prochainement donc ce serait peut-être un point à mettre à l'ordre du jour.

**M. Jean-Marc Berset**, au nom du Groupe BMR, relève que, suite à l'ouverture de l'école des 4 vents à Rueyres-les-Prés, le Service des ponts et chaussées avait octroyé une autorisation provisoire de passages pour piétons afin de sécuriser les élèves. Sauf erreur, cette autorisation devrait arriver à terme prochainement. Il a constaté que les passages à piétons avaient été refaits dernièrement. En parallèle un dossier d'étude de modération de trafic avait été transmis aux autorités de la nouvelle commune. Il demande si le Conseil communal a fait une demande de prolongation de l'autorisation provisoire et ce qu'il en est du dossier d'étude de modération du trafic.

**M. André Losey**, Syndic, répond à M. Roulin que le Conseil communal prend note de sa remarque et verra ce qui peut être fait avec le Canton de Vaud pour éventuellement une amélioration de la signalisation mais il pense quand même que si quelqu'un vient de Rueyres-les-Prés et traverse sans s'arrêter c'est quand même assez grave vu la configuration de ce secteur. Il répond ensuite à M. Berset concernant les parchets de l'aérodrome qu'il est pris note de ce point qui sera soumis à la Commission concernée.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Berset que la mesure expérimentale concernant les passages à piétons est toujours en vigueur. En effet, une autorisation initiale d'une année avait été octroyée et la commune avait demandé la prolongation de cette autorisation et le Service des ponts et chaussées a répondu qu'il octroyait une autorisation non limitée dans le temps jusqu'à l'approbation du dossier par la Direction de l'aménagement du territoire et des constructions. Pour la deuxième intervention concernant l'étude générale de modération de trafic, deux crédits d'études avaient été demandés pour deux endroits dont la Route du Soleil. Ces deux crédits d'études sont utilisés, les études sont terminées. Une demande de crédit d'investissement à ce sujet sera présentée au Conseil général pour ces deux projets en principe d'ici la fin de l'année. Ensuite, les deux dossiers seront mis à l'enquête et les travaux débiteront.

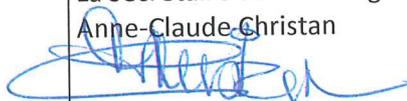
La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le 7 novembre dans ces murs, le Bureau, lui, se réunira le 23 octobre.

**M. le Président** remercie chacun de son travail et souhaite à tous une bonne fin de soirée. Il lève la séance à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

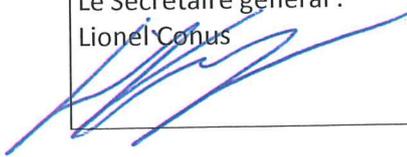
La Secrétaire du Conseil général :

Anne-Claude Christan



Le Secrétaire général :

Lionel Conus



Le Président :

Marco Bezzola

